

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.099

**Pépinière de
GrandAngoulême -
Tarifs 2017**

LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Danielle BERNARD

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.099**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

PÉPINIÈRE DE GRANDANGOULÊME - TARIFS 2017

Créée en juillet 2006, la pépinière d'entreprises de GrandAngoulême est un outil de la politique économique de l'agglomération qui permet d'accompagner les créateurs et jeunes entreprises innovantes ou à potentiel de développement.

Reprise en gestion directe par GrandAngoulême depuis le 1^{er} août 2015, un document reprenant l'ensemble des services gratuits ou payants est remis à chaque entreprise ou prospect. Ce document demande aujourd'hui à être modifié au regard de certaines évolutions :

- La pépinière d'entreprises est équipée d'un système de surveillance permettant la mise en sécurité du bâtiment. Des horaires d'ouverture de la pépinière ont été définis pour accéder au bâtiment. En dehors de ces horaires, les entreprises peuvent quand même accéder à leurs locaux, toutefois elles doivent se signaler auprès de notre opérateur de télésurveillance pour éviter une intervention de vérification. Un nombre important d'interventions ayant été constaté en 2016, il a été décidé de refacturer aux entreprises qui ne respectent pas la procédure, le montant des interventions. Le tarif d'intervention étant de 50,85 € HT (61,26 € TTC, les taxes comprenant la TVA et une taxe du conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) liée aux activités de sécurité), il est proposé de refacturer intégralement l'intervention.
- Mise à disposition des clés d'accès : pour chaque bureau ou plateau, 3 clés sont fournies aux entreprises locataires. Les demandes d'entreprises en développement pour obtenir des clés supplémentaires sont fréquentes. Ces demandes sont justifiées par le fait de permettre à tous leurs salariés d'accéder au local de façon autonome. Le coût de fabrication d'une clé supplémentaire s'élève à 45 € HT par clé (les clés correspondent à un organigramme précis). Il est proposé de refacturer le coût de chaque clé supplémentaire aux entreprises au tarif de 45 € HT soit 54 € TTC. Les entreprises ne seront toutefois pas propriétaires de ces clés qui devront être remises à GrandAngoulême au moment de l'état des lieux de sortie.
- Suppression du service d'auto-partage : la SPL Poitou-Charentes AutoPartage ayant été dissoute, le service d'auto-partage électrique RégionLib, permettant aux entreprises de s'abonner pour l'utilisation de véhicule électrique, doit être supprimé des tarifs.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose

D'APPROUVER les tarifs de la pépinière d'entreprises pour l'année 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
23 février 2017**

**Affiché le :
23 février 2017**